

Objet: Subvention Amende de police 2023 - 2023_044

Séance du jeudi 22 juin 2023

Membres en exercice : 14

Date de la convocation: 15 juin 2023

Présents : 8

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS, et du secrétaire de séance Stephanie GAILLARD

Votants: 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Andre DUJOLS, Bruno FILIOL, Stephanie GAILLARD, Danielle LACOMBE, Thierry RIEU, Pierre DUPONT, Jordan ANGELVY, Luc AVELLANEDA

Représentés: Christelle CHAUVET, Jean Christophe GUY, Georgette TOUZY, Matthieu PIJOULAT
15/06/2023

Absents: Sylvie LACOMBE, Stephanie SALIES

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le projet de l'encrochement soutènement route du village Cambourieu. Ce projet d'un montant de 5120 euros HT peut faire l'objet d'une aide du département dans le cadre d'un appel à projets Programme d'Amendes de Polices 2023 à un taux de 25%.

La sécurisation se fera sur 1 poste de dépenses :

Encrochement soutènement route /Cambourieu

- Ancrage pour les blocs rocheux
- Fourniture et pose blocs rocheux
- Transport, fourniture et mise en place remblai

Pour un montant de 5120 € HT.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- Coût prévisionnel global de l'opération : 5120 € HT.
- Subvention Le Conseil départemental (amendes de polices) demandée (25%) : 1280 € HT
- Autofinancement : 4864 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet sécurisation de la route de Cambourieu et le plan de financement présenté ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès des services compétents une aide dans le cadre de l'appel à projets Programme d'Amendes de Polices du département .
- Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2023 en section d'investissement.

Acte rendu exécutoire après dépôt

en Préfecture de AURILLAC le 31/07/2023

et publication ou notification du 31/07/2023



Le Maire,
A. DUJOLS



La secrétaire de séance,
S. Gaillard